

A.E.C.V.

Agility Education Canine Vierzonnaise

Annexe au Règlement Intérieur

A : Présentation du club

Association à but non lucratif composée de 5 membres élus pour 6 ans, renouvelés par moitié tous les 3 ans (par ordre alphabétique).

L'appel de candidature se fera 6 semaines avant les élections.

Le comité se compose d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier- secrétaire et de 2 membres.

Une assemblée générale ordinaire aura lieu tous les ans avant le 30 mars.

B : Concours

Le club organisera 1 concours officiel d'Agility par an.

Les membres seront invités à participer à son organisation.

C : Entraînements

Le Samedi 14h30 Education 1 – Agility Loisir 2 ; 15h30 Cours Chiots – Agility Loisir 1

Le Lundi 16h Agility Loisir ; 17h30 Education 2

Des raisons personnelles (concours, expositions canines, vacances, jours fériés) pourront annuler certains entraînements dans l'année. Les adhérents seront prévenus en temps utile.

D : Rôle des moniteurs

Ils sont bénévoles. Ils sont responsables et représentent le club sur le terrain d'entraînement. Ils organisent les leçons d'éducation canine et d'Agility.

E : Discipline

. **L'accès au terrain est interdit aux chiennes en chaleurs.**

. **Pour la bonne marche du club les adhérents devront respecter les horaires de début et de fin d'entraînement.**

. Avant d'entrer dans l'enceinte du club, promener le chien à l'extérieur pour qu'il se soulage. En cas d'accident exceptionnel, **le maître se doit de nettoyer et remporter le sac** (les éboueurs ne passent pas dans notre chemin).

. Dès leur arrivée, les adhérents attachent leur chien ou le mettent en cage et participent à la préparation des terrains : matériel concernant l'éducation et montage des obstacles d'Agility. A la fin de l'entraînement les adhérents participent au rangement du matériel.

. Une tenue sportive est conseillée pour les entraînements.

. Il est recommandé l'emploi d'une laisse et d'un collier solides. Le club peut éventuellement vous en procurer.

. Les chiens doivent être tenus en laisse. Ne pas les laisser divaguer sur les terrains d'entraînements.

. Les conducteurs doivent respecter la discipline demandée par les moniteurs.

. Pendant toute la leçon d'éducation le maître devra se conformer aux instructions et conseils qui lui sont donnés par le ou les moniteurs. Il s'abstiendra de perturber la séance.

. Pour éviter tout risque de contagion, les chiens du club doivent être à jour de leurs vaccinations.

. Le club n'étant pas responsable des dommages causés par les chiens, les adhérents devront avoir une assurance responsabilité civile à jour.

. Il sera demandé aux adhérents, dans la mesure de leurs possibilités, d'aider à l'entretien du matériel et du terrain (peinture, réparations, tonte des terrains).

Toutes les suggestions, pour la bonne marche du club, seront les bienvenues. Les moniteurs se réunissent au moins une fois par trimestre pour faire le point.

En cas d'absence prolongée aux entraînements, il est indispensable de prévenir Mme Bernadette AURIANT au : 06.11.35.70.72.

Tout adhérent absent 4 semaines consécutives aux entraînements sans avoir prévenu la présidente, sera considéré comme démissionnaire. N'oubliez pas que c'est en étant assidus aux cours que vos chiens progresseront.

Le club vous propose des croquettes de bonne qualité, que vous ne trouverez pas en grande surface mais en animalerie ou jardinerie ou chez les vétérinaires. Renseignez-vous auprès des éducateurs.

La livraison se fait le 1^{er} mercredi, tous les deux mois chez Bernadette.

Toute commande d'aliments devra être accompagnée de son règlement.

En cas d'intempérie, ne pas hésiter à téléphoner avant 13H30 à Bernadette au 06.11.35.70.72, pour savoir si le cours est maintenu. Merci.